

Code produit	6270	Page 1 sur 16
Nom du produit	HERCLO 1	Novembre 2019 (version 3)
Fiche de données de sécurité conforme à la réglementation de l'UE 1907/2006 tel qu'amendé		Se substitue à la fiche de Mars 2019

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HERCLO 1

Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un ♣.

♣SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1. **Identificateur de produit** **CLOMAZONE 360 g/l CS**
- Nom commercial** HERCLO 1
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Peut être utilisé uniquement comme herbicide.
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- GRITCHE
LA CAFOURCHE MARCILLAC
33860 VAL DE LIVEENNE
Tel 05 57 32 48 33
Fax 05 57 32 49 63
approgritche@gritche.com
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence**
- Pour les urgences médicales*
- Centres antipoisons en France :
Paris : 01.40.05.48.48
Lyon : 04.72.11.69.11
Marseille : 04.91.75.25.25
Lille : 0800 59 59 59
ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Code produit	6270	Page 2 sur 16
Nom du produit	HERCLO 1	Novembre 2019 (version 3)

♣SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP du produit Dangers pour le milieu aquatique: danger chronique, cat. 4 (H413)
selon le règlement 1272/2008 tel
qu'amendé

Classification OMS Classe U : peu probable de présenter un danger aigu lors d'une
utilisation normale

Dangers pour la santé Aucun risque sérieux pour la santé n'est attendu

Dangers pour l'environnement Le produit est toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon le règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé

Identificateur de produit **CLOMAZONE 360 g/l CS**

Pictogrammes de danger Aucun

Mention d'avertissement Aucune

Mentions de danger
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Autres mentions relatives au danger
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour
la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation
locale.

Autres mentions
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas
nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la
contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des
cours de ferme ou des routes.]

Concernant les phrases spéciales (SPe) et le délai de rentrée (DRE),
consulter l'étiquette.

2.3. **Autres dangers** Aucun des ingrédients de ce produit ne répond aux critères qui
définissent les produits PBT ou vPvB.

♣SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. **Substances** Ce produit est un mélange, pas une substance.

Code produit	6270	Page 3 sur 16
Nom du produit	HERCLO 1	Novembre 2019 (version 3)

3.2. **Mélanges** Voir section 16 pour consulter le texte intégral des phrases de risque et des mentions de danger.

HERCLO 1 est une suspension dans l'eau de microcapsules poreuses contenant l'ingrédient actif clomazone.

Substance active

Clomazone Contenu : 32% p/p
 Nom CAS 3-Isoxazolidinone, 2-[(2-chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-
 N° CAS 81777-89-1
 Nom IUPAC 2-(2-Chlorobenzyl)-4,4-dimethyl-1,2-oxazolidin-3-one
 2-(2-Chlorobenzyl)-4,4-dimethylisoxazolidin-3-one
 Clomazone
 Nom ISO Clomazone
 N° CE (N°EINECS) Aucun
 N° index UE Aucun
 Poids moléculaire 239.7
 Classification CLP du composant Toxicité orale aigüe : Catégorie 4 (H302)
 Toxicité par inhalation aigüe : Catégorie 4 (H332)
 Dangers pour l'environnement aquatique, aigu : Catégorie 1 (H400)
 chronique : Catégorie 1 (H410)

<u>Ingrédients à déclaration obligatoire</u>	Contenu (% p/p)	N° CAS	N° CE (N° EINECS)	Classification *= Classification harmonisée
Sodium nitrate Reg. no. 01- 2119488221-41	5	7631-99-4	231-554-3	Ox. Sol. 3 (H272) * Tox Aigu. 3 (H301) * Irrit Oc. 2 (H319) Aquatique Aigu 1 (H400) *
Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé	1	68512-34-5	Aucun	Irrit Oc. 2 (H319)

♣SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. **Description des premiers secours**

Inhalation En cas de malaise, retirer immédiatement de l'exposition. Cas légers: garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.

Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau ou avec une solution type collyre en ouvrant occasionnellement les paupières, jusqu'à ce qu'il ne reste plus aucun produit chimique. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer à nouveau.

Code produit	6270	Page 4 sur 16
Nom du produit	HERCLO 1	Novembre 2019 (version 3)

Consulter un médecin si l'irritation se développe.

Ingestion Laisser la personne exposée se rincer la bouche et boire plusieurs verres d'eau ou de lait, mais ne pas faire vomir. En cas de vomissement, laisser la personne se rincer la bouche et boire à nouveau des liquides. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

4.2. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Lorsqu'il a été administré à des animaux, l'ingrédient actif de ce produit a provoqué une diminution de l'activité, des larmoiements des yeux, des saignements de nez et une incoordination.

4.3. **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Consulter immédiatement un médecin en cas d'ingestion.
Il peut se révéler utile de communiquer cette fiche de données de sécurité au médecin.

Note au médecin Un antidote spécifique pour l'exposition à ce produit n'est pas connu. Le lavage gastrique et / ou l'administration de charbon actif peuvent être envisagés. Après la décontamination, le traitement de l'exposition doit être orienté vers le contrôle des symptômes et de l'état clinique.

♣SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. **Moyens d'extinction** Produit chimique sec ou dioxyde de carbone pour feux de faible importance, eau pulvérisée ou mousse pour feux importants. Éviter les tuyaux projetant de l'eau à forte puissance.

5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels que le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et divers composés organiques chlorés.

5.3. **Conseils aux pompiers** Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Approcher le feu sous le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques. Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection.

♣SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Il est recommandé de disposer d'un plan préétabli pour la gestion des déversements. Des réservoirs vides et hermétiques doivent être mis à disposition pour recueillir les éventuels déversements.

En cas de déversement important (impliquant 10 tonnes de produit ou plus) :

1. Utiliser un équipement de protection individuel ; voir section 8
2. Composer le numéro de téléphone d'urgence ; voir la section 1
3. Alerter les autorités.

Code produit	6270	Page 5 sur 16
Nom du produit	HERCLO 1	Novembre 2019 (version 3)

Observer toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage d'un déversement. Utiliser un équipement de protection individuel. Selon l'ampleur du déversement, il conviendra éventuellement de porter un appareil respiratoire, un masque facial ou une protection oculaire, des vêtements résistants aux produits chimiques, des gants et des bottes en caoutchouc.

Arrêter la source du déversement immédiatement, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Tenir les personnes non protégées à l'écart de la zone de déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en comblant les surfaces. Voir SGH (Annexe 4, Section 6).

Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements mineurs sur le sol ou une autre surface imperméable devraient être absorbés en utilisant une matière absorbante comme un liant universel, de la terre à Foulon ou d'autres argiles absorbantes. Conserver les absorbants contaminés dans des conteneurs appropriés. Laver la zone avec un détergent et beaucoup d'eau. Absorber les eaux de nettoyage avec une matière absorbante et transférer dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements importants absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sous-section 8.2 concernant la protection individuelle.
Voir section 13 concernant l'élimination.

♣SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec commande à distance. La substance doit être manipulée par des moyens mécaniques autant que possible. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.

Code produit	6270	Page 6 sur 16
Nom du produit	HERCLO 1	Novembre 2019 (version 3)

Pour plus d'informations concernant son utilisation en tant que pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage ou prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Les laver soigneusement après la manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de travail. Laver les vêtements de protection et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage des équipements. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans des conditions normales d'entreposage. Protéger du gel et des chaleurs extrêmes.

Conserver dans des récipients étiquetés et fermés. Le local de stockage doit être construit avec un matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ou aux enfants. Un panneau d'avertissement indiquant «POISON» est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas être présents. Une station de lavage des mains devrait être disponible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

♣SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

À notre connaissance, non établi pour la clomazone. Toutefois, des limites d'exposition personnelle définies par les réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées

Clomazone

DNEL

Non établi

PNEC, environnement aquatique ..

L'EFSA a établi une AOEL de 0.133 mg/kg pc/jour
0.22 mg/l

Code produit	6270	Page 7 sur 16
Nom du produit	HERCLO 1	Novembre 2019 (version 3)

Sodium nitrate

DNEL

Aucun danger identifié.

PNEC, environnement aquatique ..

Aucun danger identifié.

8.2. **Contrôles de l'exposition**

Lorsque ce produit est utilisé dans un système fermé, le port d'un équipement de protection individuel n'est pas requis. L'équipement décrit ci-après est destiné à d'autres situations, lorsque le recours à un système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir le système. Envisager le besoin de sécuriser l'équipement ou le circuit de tuyauterie avant d'ouvrir.

Les précautions mentionnées ci-dessous concernent principalement la manipulation du produit non dilué et la préparation de la solution à pulvériser, mais peuvent également être recommandées pour la pulvérisation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections ci-dessous.

En cas d'exposition accidentelle élevée, une protection individuelle maximale peut être nécessaire, comme un masque respiratoire, un masque facial, une combinaison résistant aux produits chimiques.



Protection respiratoire

Le produit ne présente pas automatiquement un risque d'exposition des voies aériennes lorsqu'il est manipulé avec soin, mais en cas de déversement de la substance qui produirait une lourde vapeur ou de la brume, les opérateurs devraient se munir d'un équipement de protection respiratoire officiellement approuvé avec un filtre universel, y compris un filtre à particules.



Gants de protection

Porter des gants résistants aux produits chimiques, par exemple en tissu stratifié, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile. Les temps de rupture de ces matériaux pour le produit sont inconnus, mais on s'attend à ce qu'ils offrent une protection adéquate.



Protection oculaire

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé d'avoir une douche oculaire immédiatement disponible dans la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux



Autres protections de la peau

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques afin d'éviter tout contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition à cette substance ne peut pas être évitée pendant une durée brève, le port d'un pantalon imperméable et d'un tablier fabriqué à base de tissu résistant aux produits chimiques ou d'une combinaison en polyéthylène (PE) sera suffisant. Les combinaisons en polyéthylène doivent être éliminées après utilisation en cas de contamination. En cas d'exposition considérable ou prolongée, des combinaisons en tissu stratifié imperméable peuvent être nécessaires.

Code produit	6270	Page 8 sur 16
Nom du produit	HERCLO 1	Novembre 2019 (version 3)

♣SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide brun opaque
Odeur	Légère, d'hydrocarbures aromatiques
Seuil olfactif	Non déterminé
pH.....	Non dilué: 6.16
	Dispersion à 1% dans l'eau: 8.99
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	> 93 ° C (coupe fermée étiquetée)
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide/gaz)	Non applicable (liquide)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminées
Pression de vapeur	Clomazone : 1.92×10^{-2} Pa à 25°C
Densité de vapeur	Non déterminée
Densité relative	1.171 à 20°C
Solubilité(s)	Les solvants organiques ont tendance à extraire l'ingrédient actif des capsules. La clomazone est soluble dans l'acétone, l'acétonitrile, le chloroforme, la cyclohexanone, le dichlorométhane, le méthanol, le toluène, l'heptane, le diméthylformamide. Solubilité de la clomazone dans l'eau: 1100 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	Clomazone : $\log K_{ow} = 2.5$
Température d'auto-inflammabilité	392°C
Température de décomposition	Non déterminée
Viscosité	Fluide non newtonien; la viscosité dépend du taux de cisaillement 136 - 837 mPa.s à 20 ° C; 97 - 644 mPa.s à 40 ° C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant

9.2. Autres informations

Miscibilité	Le produit est dispersible dans l'eau.
-------------------	--

♣SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	À notre connaissance, ce produit n'enregistre aucune réactivité particulière.
10.2. Stabilité chimique	Le produit est stable pendant la manipulation normale et le stockage à la température ambiante
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune connue.
10.4. Conditions à éviter	Le chauffage du produit générera des vapeurs nocives et irritantes.
10.5. Matières incompatibles	Aucune connue.

Code produit	6270	Page 9 sur 16
Nom du produit	HERCLO 1	Novembre 2019 (version 3)

10.6. **Produits de décomposition dangereux** Voir sous-section 5.2.

♣SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques	* = Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<i>Produit</i>	
Toxicité aiguë	Le produit n'est pas considéré comme nocif par exposition unique. *. La toxicité aiguë du produit est mesurée comme suit :
Voie(s) de pénétration - ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : >5000 mg/kg (méthode OCDE 401)
- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 5000 mg/kg (méthode OCDE 402)
- inhalation	CL ₅₀ , inhalation rat : > 5.21 mg/l/4 h (méthode OCDE 403)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant pour la peau (méthode OCDE 404). *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).*
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant (méthode OCDE 429).*
Effet mutagène sur les cellules germinales	Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène.*
Effet cancérigène	Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être cancérigène.*
Toxicité pour la reproduction.....	Le produit ne contient pas d'ingrédient connu pour avoir des effets néfastes sur la reproduction.*
STOT – exposition unique	A notre connaissance, aucun effet spécifique n'a été observé après une exposition unique.*
STOT – exposition répétée	Les mesures suivantes ont été faites sur la substance active clomazone: Organe cible: foie DMENO: 4000 ppm (400 mg / kg pc / j) dans une étude de 90 jours chez le rat (méthode OCDE 408). A cette dose, on a observé une augmentation du poids du foie et une augmentation du cholestérol. *
Danger par aspiration	Le produit ne présente pas de danger d'aspiration. *
Symptômes et effets, aigus et différés	Lorsqu'il a été administré à des animaux, l'ingrédient actif de ce produit a provoqué une diminution de l'activité, des larmolements d'yeux, des saignements du nez et une incoordination.

Clomazone

Cette formulation contient de la **clomazone microencapsulée**. La toxicité de la clomazone encapsulée est inférieure à celle de la clomazone elle-même. Elle approche la toxicité de la clomazone seulement dans les

Code produit	6270	Page 10 sur 16
Nom du produit	HERCLO 1	Novembre 2019 (version 3)

cas où les actions de broyage brisent les capsules, libérant ainsi l'ingrédient actif.

Toxicocinétique, métabolisme et distribution	La Clomazone est rapidement absorbée et excrétée. Elle est largement distribuée dans le corps et presque complètement métabolisée. Il n'y a aucun signe d'accumulation.
Toxicité aiguë	La Clomazone est nocive par ingestion. La toxicité aiguë est mesurée comme suit:
Voie(s) de pénétration - ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat (femelle) : 768 mg/kg (méthode OCDE 425)
- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 2000 mg/kg (méthode OCDE 402) *
- inhalation	CL ₅₀ , inhalation, rat : > 5.02 mg/l/4 h (méthode OCDE 403) *
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Légèrement irritant pour la peau (méthode OCDE 404).*
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Légèrement irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).*
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	N'est pas un sensibilisant cutané (méthode OCDE 429).*

Nitrate de sodium

Toxicocinétique, métabolisme et distribution	Le sodium sous forme ionique est un constituant normal du corps et est régulé dans un intervalle étroit. Ces plages ne seront pas dépassées, sauf localement dans des situations inhabituelles telles que les accidents. L'ion nitrate devrait être absorbé et largement distribué dans le corps.
Toxicité aiguë	La substance n'est pas considérée comme nocive. * La toxicité aiguë est mesurée comme suit:
Voie(s) de pénétration - ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : 3430 mg/kg (méthode OCDE 401)
- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 5000 mg/kg (mesuré sur une substance similaire, méthode OCDE 402)
- inhalation	CL ₅₀ , inhalation, rat : non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant pour la peau (mesuré sur un produit similaire, méthode similaire à OCDE 404).*
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	N'a pas causé de sensibilisation (méthode OCDE 429). *

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé

Toxicité aiguë	La substance n'est pas considérée comme nocive par une seule exposition. *
----------------------	--

Code produit	6270	Page 11 sur 16
Nom du produit	HERCLO 1	Novembre 2019 (version 3)

Voie(s) de pénétration

- ingestion DL₅₀, voie orale, rat : non disponible
- peau DL₅₀, voie cutanée, rat : non disponible
- inhalation CL₅₀, inhalation, rat : non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une grave irritation des yeux.

♣SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. **Toxicité** Le produit est un herbicide et doit donc être considéré comme nocif pour toutes les plantes. Il est considéré comme non toxique pour les algues, les daphnies, les poissons, les micro- et macroorganismes du sol, les oiseaux et les insectes.

L'écotoxicité mesurée sur le produit est:

- Poissons Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) 96-h CL₅₀: 593 mg/l
- Invertébrés Daphnies (*Daphnia magna*) 48-h CE₅₀: 491 mg/l
- Algues Algues vertes (*Pseudokirneriella subcapitata*) 72-h E_rC₅₀: 366 mg/l
- Plantes Lentille d'eau (*Lemna gibba*) 7-jours E_rC₅₀: 3547 mg/l

12.2. **Persistance et dégradabilité** La **Clomazone** est modérément persistante dans l'environnement. La demi-vie de dégradation primaire varie avec les circonstances, de quelques semaines à quelques mois dans l'eau et un sol aérobie. La dégradation se fait microbiologiquement.

Le produit contient de petites quantités d'ingrédients qui ne sont pas facilement biodégradables et qui peuvent ne pas être dégradés dans des stations de traitement des eaux usées.

12.3. **Potentiel de bioaccumulation** Voir section 9 concernant les coefficients de partage octanol-eau.

La **Clomazone** a un faible potentiel de bioaccumulation. Le facteur de bioaccumulation mesuré de la clomazone est de 27 - 40. Elle est rapidement excrétée.

12.4. **Mobilité dans le sol** Dans des conditions normales, la **clomazone** présente une mobilité modérée dans le sol.

12.5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucun des ingrédients ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.

12.6. **Autres effets néfastes** Aucun autre effet dangereux pour l'environnement n'est connu.

♣SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. **Méthodes de traitement des déchets** Les quantités de substances restantes et les emballages vides mais contaminés doivent être considérés comme des déchets dangereux.

Code produit	6270	Page 12 sur 16
Nom du produit	HERCLO 1	Novembre 2019 (version 3)

L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.

Élimination du produit Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux

Élimination des emballages..... Ré-emploi de l'emballage interdit.
Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes, le temps de rinçage recommandé pourra être allongé pour des produits moins aisés à rincer) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Ne pas contaminer l'eau, les aliments, les aliments pour animaux ou les semences par le stockage ou l'élimination. Ne pas rejeter dans les égouts.

Code d'élimination des déchets 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

♣SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
--

Classification ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO

- 14.1. **Numéro ONU** Non classé comme matière dangereuse pour le transport
- 14.2. **Nom d'expédition des Nations Unies** Non applicable
- 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** Non applicable
- 14.4. **Groupe d'emballage** Non applicable
- 14.5. **Dangers pour l'environnement** .. Peut être dangereux dans l'environnement.
- 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Éviter tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut nuire à la santé. Ne pas rejeter dans l'environnement.
- 14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC** Le produit n'est pas transporté en vrac par bateau.

Code produit	6270	Page 13 sur 16
Nom du produit	HERCLO 1	Novembre 2019 (version 3)

♣SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** À notre connaissance, aucune réglementation spécifique ne s'applique.
- 15.2. **Évaluation de la sécurité chimique** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce produit.
- 15.3. **Autres prescriptions**
- Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
Ce produit est en total conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.
- Protection des travailleurs** : réglementation française.
Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.
Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.8. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.
Prévention médicale
Voir également le Code du travail (femmes enceintes, jeunes travailleurs, formation, travail temporaire)
- Délai de rentrée** : consulter l'étiquette
- Protection de l'environnement** :
Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :
- rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : /

♣SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Modifications pertinentes de la fiche de données de sécurité Corrections mineures uniquement

Liste des abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygienistes industriels gouvernementaux)
AIHA	American Industrial Hygiene Association (Association américaine de l'hygiène au travail)
AOEL	Acceptable Operator Exposure Level (Niveau d'exposition acceptable pour l'opérateur)
CAS	Chemical Abstracts Service (Numéro de registre de la substance)
CE	Communauté Européenne
CE ₅₀	Concentration d'effet 50 %
CL ₅₀	Concentration létale 50 %

Code produit	6270	Page 14 sur 16
Nom du produit	HERCLO 1	Novembre 2019 (version 3)

CLP	Classification, Labelling and Packaging ; renvoie au règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé
CI ₅₀	Concentration d'inhibition 50%
Convention MARPOL	: établie par l'International Maritime Organisation (IMO) pour la prévention de la pollution Marine
CS	Suspension de capsule
Dir.	Directive
DL ₅₀	Dose létale 50 %
DNEL	Dose dérivée sans effet
DPD	Dangerous Preparation Directive ; renvoie à la directive 1999/45/CE telle qu'amendée
DSD	Dangerous Substance Directive ; renvoie à la directive 67/548/EEC telle qu'amendée
E _r C ₅₀	50% Effet Concentration sur la base du taux de croissance
EINECS	European INventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques existantes)
EFSA	European Food Safety Authority (Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées)
FIFRA	Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act (Acte fédéral Insecticide, Fongicide et Rodenticide)
GHS	Globally Harmonized classification and labelling System of chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), Cinquième édition révisée en 2013
HSE	Health & Safety Executive, Royaume-Uni (Cadre de santé et de sécurité)
IARC	International Agency for Research on Cancer (Agence Internationale de Recherche sur le Cancer)
IBC	Code International Bulk Chemical (Code international des produits chimiques en vrac)
ISO	International Organisation for Standardization (Organisation Internationale pour la standardisation)
IUPAC	International Union of Pure and Applied Chemistry (union internationale de la chimie pure et appliquée)
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level (niveau le plus bas d'effet indésirable observé)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
N.s.a.	Non spécifié par ailleurs
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level (Niveau où aucun effet indésirable observé)
NOEC	No Observed Effect Concentration (Aucun effet de la concentration observé)
NOEL	No Observed Effect Level (Niveau où aucun effet observé)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OMS (WHO)	Organisation Mondiale de la Santé
OPPTS	Office of Prevention, Pesticides and Toxic Substances (office de prévention, des pesticides et substances toxiques)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Sécurité

Code produit	6270	Page 15 sur 16
Nom du produit	HERCLO 1	Novembre 2019 (version 3)

	Professionnelle et Administration de Santé)
PBT	Persistent, Bioaccumulative, Toxic (rémanent, bioaccumulatif, toxique)
PEL	Limite d'exposition personnelle
PNEC	Concentration prédite sans effet
Reg.	Réglementation
Phrase R	Phrase de risque
Phrase S	Phrase de sécurité
QSAR	Quantitative Structure-Activity Relationship (Relation d'Activité de structure Quantitative)
Reg.	Règlement
SC	Suspension Concentrate (concentré en suspension)
STOT	Toxicité spécifique d'organe cible
TLV	Valeur limite du seuil
TWA	Time Weighed Average (Temps moyen pondéré)
US-EPA	Environmental Protection Agency USA (Agence de protection environnementale des USA)
vPvB	very Persistent, very Bioaccumulative (très rémanent, très bioaccumulatif)
WEEL	Limite d'exposition environnementale professionnelle
WEL	Limite d'exposition professionnelle
% w/w	% weight/weight (poids/poids)

Références Les données mesurées sur le produit sont la propriété de la société et ne sont pas publiées. Les données sur les ingrédients sont disponibles dans la littérature officielle et sont accessibles depuis plusieurs emplacements.

Méthode utilisée pour la classification Données de tests

Mentions de danger CLP utilisées	H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
	H301	Toxique en cas d'ingestion.
	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H332	Nocif par inhalation.
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
	EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils sur la formation Ce produit doit être utilisé uniquement par des personnes qui connaissent ses propriétés dangereuses et qui ont été formées aux mesures de sécurité requises.

Code produit	6270	Page 16 sur 16
Nom du produit	HERCLO 1	Novembre 2019 (version 3)

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont jugées fiables et précises mais l'utilisation du produit peut varier et des situations non prévues par le fabricant peuvent exister. L'utilisateur de ce produit doit vérifier la validité de ces informations dans les circonstances spécifiques dans lesquelles il compte l'utiliser.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.